

# Une seule grille de quotient familial

Extraits du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2009

## Versement par douzième de subvention aux associations.

Certaines associations ont demandé le versement d'acomptes mensuels afin de pallier leurs difficultés de trésorerie et ce dans la limite d'un douzième de subvention inscrite au budget primitif 2009.

Bénéficieraient de cette disposition : Neuilly Retraite, l'Archerie Nocéenne, le Club de Canoë Kayak, la Société Cycliste, le Cercle d'Escrime, le Club Gymnique, le Handball Club, le Club de Natation, le Club Nocéen de Patinage de Vitesse, le Club de Plongée Archimède, le Rugby Club, la Section de Ski Nautique, la Section de Voile, le Club Neuilly-sur-Marne Athlétisme, l'Association Sportive Nocéenne de Tennis de Table, le Patinage artistique, ainsi que le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles.

*Unanimité*

## Lancement de la procédure d'élaboration du deuxième Programme Local de l'Habitat et modalités de concertation.

Le Programme Local de l'Habitat a été adopté en 2001. Or, depuis, plusieurs lois sur le logement ont été votées.

L'objectif est de faire de ce nouveau PLH un outil opérationnel pour connaître et anticiper les évolutions du marché de l'habitat et programmer la réalisation de logements.

Il se composera d'un diagnostic de marché local du logement et de la situation de l'hébergement, analysant les différents segments de l'offre de logements, privés et sociaux, individuels, collectifs et « atypiques » (logements étudiants, logements personnes âgées), ainsi que l'offre foncière intégrant les réserves foncières communales.

Il comprendra un programme d'actions détaillé qui indiquera notamment le nombre et le type de logements à réaliser ainsi que les moyens et l'échéancier qui seront mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Il est proposé d'associer à l'élaboration du PLH : la SEMINOC, les bailleurs sociaux, les collectivités locales, les représentants des associations et partenaires sociaux (C.A.F.).

*Pour 33*

## Application d'une grille unique de quotient familial pour les activités scolaires, périscolaires et de loisirs.

Trois grilles de quotient familial différentes coexistent actuellement pour l'ensemble des activités scolaires, périscolaires et de loisirs proposées par le service des Affaires Scolaires, à savoir :

- la restauration scolaire et les centres de loisirs,
- les classes transplantées et les séjours vacances,
- et enfin les classes et les séjours au club accueil des bords de Marne.

C'est pourquoi, dans un souci de cohérence, il est proposé la mise en place d'une grille unique présentant les mêmes seuils de revenus et l'application d'un taux d'effort identique par type d'activité et par tranche. Cela permettra une clarification de la tarification des services rendus aux familles nocéennes.

Le calcul du quotient familial est identique à celui de la Caisse d'Allocations Familiales.

*Unanimité*

## Périmètres scolaires des écoles publiques de Neuilly-sur-Marne.

La commune est confrontée depuis plusieurs années à des situations de sureffectifs sur certains secteurs scolaires et de sous-effectifs sur d'autres. Afin de limiter les oscillations et d'éviter des fermetures de classes, en particulier dans la Zone d'Education Prioritaire, il est proposé de modifier les secteurs scolaires les plus problématiques.

*Unanimité*

## Recensement rénové de la population 2010.

Il s'agit d'une enquête par sondage. Il s'agit toujours de déterminer les populations

légal des circonscriptions administratives de la France, de décrire les structures démographiques et sociales de la population, de dénombrer et décrire les logements.

La population totale de Neuilly-sur-Marne est de 33 592 habitants pour 2006.

En vue de la réalisation des nouvelles enquêtes, la commune recrute traditionnellement sept agents recenseurs. Ceux-ci seront à la disposition de la commune pour la période de collecte c'est-à-dire du 21 janvier 2010 au 27 février 2010.

Leur désignation et leurs conditions de rémunération sont de la responsabilité de la commune.

*Unanimité*

## Remise des prix du conservatoire municipal de musique.

Pour l'année scolaire 2008-2009, il est proposé de récompenser 373 élèves (DVD, CD ou livre) pour un montant de 4 060 € TTC.

*Unanimité*

## Mise en place du compte épargne temps.

*Unanimité*

Le Conseil Municipal compte 39 élus. 33 étaient présents.

3 avaient donné pouvoir.

3 étaient absents.

Les annonces concernant les marchés publics locaux en cours sont publiées sur le site Internet de la mairie et sur le panneau d'affichage à l'entrée de la mairie.